

M. de Louvain
de cette copie pendant trois mandes consécutifs entre Louis emond
ceul de Defaute Marie Joseph Nudaud habitant de cette
paroisse d'une part et de Marguerite Landrielle fille de
François Landrielle et de Marie Agnes Tibcaudeau pere
Landrielle et mere de cette paroisse d'autre part et ce fut avec
toute aucun empêchement de mariage.
J'ai moi par cure de la paroisse de St Louis de Namour et a
fait reçu leurs mutuel consentement de mariage et leur
ait donne la benediction nuptiale avec toute l'acoustume
accoutume par notre sire l'eglise en presence de
mess. Louis emond pere du mari parchal prooi François
Nudaud François Landrielle pere de la fille François Landrielle fils
tous parient et amis qui ont presant lors.

50

parchal Sirin